

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de France Dignes Réunie en session ordinaire et extra ordinaire

Le mardi 3 novembre 2020 de 9h30 à 12h00

En visio-conférence

Etaient présents :

Représentants élus : Emmanuel **ALZURI** (Communauté d'Agglomération Pays Basque) ; Charles **ANDREA** (SDEA) ; William **AUGUSTE** (CCDSP) ; Patrick **BATTISTA** (3CM) ; Hugues **BIJOUX** (SIBA – suppléant de Bruno LAFON) ; Jean-Marc **BLUY** (Trésorier - Avignon) ; William **DUFOUR** (SIAGA) ; Christophe **ENGRAND** (Président - SYMBHI) ; André **FAVRE** (Syndicat Mixte Moselle Aval) ; Didier **FAVRE** (CoVA) ; Michel **HABIG** (Rivières de Haute-Alsace) ; Jean-André **LEMIRE** (CdC Montesquieu) ; Juan **MARTINEZ** (SYMADREM) ; Patrick **MEIFFREN** (CdC Médoc Atlantique) ; Jean- Louis **MORIN** (S.I.A.B.H) ; Sébastien **PATOUILLARD** (DREAL Centre – Val de Loire) ; Jean-Yves **PORTA** (Grenoble Alpes Métropole) ; Cécile **PREVOST** (PLVG) ; Pierre **RAVIOL** (SYMADREM) ; Joël **ROLIN** (CAPSO) ; Anne **SATTONNET** (SMIAGE Maralpin) ; Thierry **SCHAAL** (Eurométropole de Strasbourg) ; Christopher **VARIN** (EPTB Meurthe Madon) ; Yves **WIGT** (Secrétaire - SMAVD) ; Josiane **ZAMBON** (Bordeaux Métropole).

Membres associés : Stéphanie **BIDAULT** (CEPRI) ; Patrick **LEDOUX** (CEREMA) ; Gilbert **MERGOUD** ; Rémy **TOURMENT** (INRAE).

Sans voix délibérative : Francis **BARRY** (S.I.A.B.H - Suppléant) ; Perrine **BROUST** (France Dignes) ; Marion **CHERRIER** (SIABH) ; François **DEHAIS** (Syndicat mixte du Littoral de la Seine-Maritime) ; Emilie **DESOEUVRES** (Syndicat Moselle Aval) ; Bertrand **JACOPIN** (SMAVD) ; Philippe **LARIVIERE** (EPTB Meurthe Madon) ; Thibaut **MALLET** (SYMADREM) ; Elodie **PERRICHON** (SHR) ; Jordan **PERRIN** (France Dignes) ; Marianne **PERRIN** (Syndicat Moselle Aval) ; Michel **PINHAS** (SYMBHI) ; Jean-François **RIDET** (CDC MONTESQUIEU - suppléant) ; Florence **SALIGNON** (France Dignes) ; Kévin **SUBRENAT** (Bordeaux Métropole - suppléant) ; Céline **THOMAS** (Grenoble Alpes Métropole) ; Janique **VALY** (EPTB Seine grand Lac).

Pouvoirs / Votes anticipés :

Clémentine **AUBERT** (BRGM – suppléante de Georges VIGNERON) ; Éric **DE VALROGER** (Entente Oise Aisne – suppléant de Nicole COLIN) ; Jacques **DEMANGEON** (Pays de Montbéliard Agglomération) ; Jean-Claude **FEUGAS** (Bordeaux Métropole) ; Thomas **GISBERT DE CALLAC** (Challans Gois Communauté) ; Nicolas **GRACZYK** (Syndicat du Pays de Maurienne – suppléant de Yves DURBET) ; Jean-Louis **GRAPIN** (SMBVL – suppléant de André VIGLI) ; Renaud **JALINOUX** (CISALB – suppléant de Marie-Claire BARBIER) ; Jean-Christophe **LEMAIRE** (Conseil Départemental de Seine Maritime – Suppléant de Alain BAZILLE) ; Éric **LUCAS** (COMPA) ; Véronique **NEGRET** (3M) ; Virginie **OSTOJIC** (SYGR) ; Yves **PELLET** (SMBVA) ; Yann **QUEFFELEAN** (ONF) ; Frédéric **RE** (SMAA) ; Ugo **TAMBELLINI** (SHR) ; Claude **VILCOT** (CA2BM).

Excusés :

Pierre **ATHANAZE** (La Métropole Grand Lyon) ; Yvan **BOURELLY** (COGA) ; Marie Pierre **CALLET** (SYMADREM) ; Thierry **EVENO** (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ; Bruno **FOREL** (SM3A) ; Juan **GARCIA** (CCRLP) ; Pascal **GOUJARD** (EPTB Seine Grand Lac) ; Joseph **HUOT** (CdC de l'Île d'Oléron) ; Dany **LECOMTE** (DDT d'Indre et Loire) ; Jean-Jacques **MARTEL** (CABBARL) ; Jean-Luc **MASSON** ; Jean **MAURIN** ; Fabien **MULYK** (SYMBHI) ; Nathalie **NIESON** (Valence Romans Agglo) ; Lionel **QUILLET** (CdC de l'île de RE) ; Gilles **RAT** (DGPR) ; Alain **RENARD** (Conseil Départemental de la

Gironde) ; Dominique **STRAPPAZZON** (SYMBHI) ; Dominique **TESSIER** (Conseil Départemental de Seine Maritime) ; Laure **TOURJANSKI** (DGPR) ; Jean-Paul **VALLES** (ARCHE AGGLO) ; représentant à venir (SIRRA) ; représentant à venir (USAN).

Absents :

Vincent **BARRAUD** (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) ; Julien **BIGUÉ** (ARRAA) ; Florian **BOUQUET** (Département du Territoire de Belfort) ; Gwendoline **CHAUDOIR** (Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée) ; Gérard **CROZIER** (Syndicat Mixte de la Rivière Drôme) ; Patrice **DE BONNAFOS** (CdC de l'Île de Noirmoutier) ; Pierre **DELOUVRIÉ** (Agglomération d'Agen) ; Stéphane **DOBBELS** (Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle) ; Frank **DUVAL** (Lorient Agglomération) ; Daniel **FRECHET** (EP Loire) ; Nathan **GOMES** (SMABB) ; Alain **GRAPPE** (Syndicat Mixte Rivières de Hautes Alsace) ; Bruno **GRENON** (DDT de Maine et Loire) ; Michel **LEPRINCE** (Grand Port Maritime de Rouen) ; David **LEGROS** (Grand Port Maritime de Rouen) ; Alain **LESUR** (AS Bresson à St Ismier) ; Olivier **NARIA** (CIVIS) ; Didier **PERELLO** (SIRCC), Jean-Michel **VIART** (Troyes Champagne Métropole).

Plus de la moitié des membres actifs, votes anticipés compris, étant présents (25 membres du conseil sont présents ou représentés et 17 membres ont voté par anticipation, soit 42/79 membres), le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Assemblée Générale Ordinaire de France Dignes

- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale précédente
- Rapport moral et rapport d'activité 2019
- Rapport financier 2019 et affectation du résultat
- Renouvellement de 5 membres du conseil d'administration
- Présentation du programme d'actions 2020
- Présentation du budget prévisionnel 2020
- Proposition d'adhésion de M. MASSON comme membre associé
- Questions diverses et échanges

Assemblée Générale Extraordinaire de France Dignes

- Proposition de modification des statuts de France Dignes
 - Désignation des membres actifs – article 4
 - Conséquences sur l'article 6 : cotisations
 - Article 2 : création d'un GIP

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le **Président ENGRAND** ouvre la séance à 9h30. Florence SALIGNON est désignée secrétaire de séance.

Le Président procède à la lecture de l'Ordre du jour.

Perrine BROUST rappelle que l'objectif de cette AG est de faire un point sur les activités de l'association, sur l'année écoulée (2019) et l'année en cours (2020). Cette année est exceptionnelle en bien des points, France Dignes n'y échappe pas. Son AG se tient donc en novembre, alors qu'elle a normalement lieu en avril. Nous avons subi 2 reports : tout d'abord, les élus de France Dignes avaient décalé la date de l'AG en juin afin de passer les municipales de permettre aux nouveaux élus d'y participer après leur prise de fonction. Cette date a ensuite dû être reportée en raison du COVID 19 ! **Perrine BROUST** espère qu'en 2021, il sera de nouveau possible de l'organiser, idéalement en présentiel, en mars/avril 2021 (*note : la date a été fixée au 15 avril 2021*). Elle précise que le programme 2021 ne sera donc pas présenté au cours de la présente séance, mais qu'il sera possible de poser des questions en séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE PRECEDENTE

⇒ Voir le [compte-rendu de l'AG 2019](#)

Le compte-rendu de l'AG précédente, du 2 avril 2019 à Paris, a été diffusé à l'ensemble des participants. Lors de cette AG, **Jean-Luc MASSON**, Président de l'association depuis sa fondation, avait annoncé qu'il démissionnerait fin 2019 pour laisser place à un nouveau Président, puisqu'il se retirait de la vie politique. **Christophe ENGRAND** a pris sa suite en décembre 2019.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à la majorité le compte-rendu de l'assemblée générale du 2 avril 2019 : 38 voix pour / 4 abstentions.

⇒ **Délibération 2020/15 : Approbation du compte-rendu du CA du 2 avril 2019**

2/ BILAN MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITE 2019

⇒ Voir le [rapport d'activité 2019 de France Dignes](#)

Le rapport d'activité 2019 a été envoyé aux membres de France Dignes en amont de l'Assemblée Générale.

Christophe ENGRAND souligne que le programme 2019 était ambitieux et que l'ensemble des actions a été réalisé, malgré les contretemps liés aux grèves de fin d'année.

- Réalisations de 4 journées techniques rassemblant 251 participants, animation du Comité Technique, d'un Groupe de travail EDD et d'un groupe de travail Torrentiel.
- Plus de 60 structures adhérent à France Dignes
- Un CA impliqué, dans une ambiance studieuse et conviviale.

BILAN MORAL

Perrine BROUST rappelle les objectifs de l'association : « *structurer et consolider la filière professionnelle pour les gestionnaires de digues* ». Cet objectif répond à un véritable besoin, puisque le nombre d'adhérents à l'association ne cesse d'augmenter.

Les membres de France Dignes

Perrine BROUST remercie les adhérents de leur soutien et note la stabilité des adhésions, ce qui montre le service rendu par l'association et conforte le virage pris pour s'adapter aux évolutions règlementaires.

- 61 structures adhérentes réparties dans toute la France, avec 17 nouvelles adhésions sur l'année 2019, soit 35% d'augmentation par rapport à 2018. Cette évolution se poursuit d'ailleurs en 2020, en lien avec l'importante restructuration des structures gestionnaires engendrée par la GEMAPI. Pour l'avenir, il reste à évaluer l'impact que la crise du Covid19 pourrait avoir sur les adhésions.
- Les membres associés (CEPRI, Cerema, Etat, IRSTEA) sont remerciés pour leur implication, notamment via leur participation active aux Groupes de travail, au Comité Technique et en intervenant aux Journées Techniques. France Dignes coopère également sur différents projets de recherche (DIDRO, etc.).

Les moteurs de la vie associative

- Le Conseil d'Administration, organe politique de l'association, compte 12 sièges. Il définit les objectifs et orientations stratégiques de France Dignes.
- L'organe technique est représenté par les représentants techniques désignés lors de l'adhésion des structures, rassemblés dans un Comité Technique. Celui-ci se réunit au moins une fois par an. Véritable brain-storming technique de l'actualité des digues, il permet les échanges et les retours terrain, est participe à la définition et au suivi du programme d'activité de l'association.
- France Dignes compte 3 salariés :
 1. **Perrine BROUST** anime le réseau, la veille technique règlementaire, organise des journées techniques et la gestion administrative et financière de l'association.
 2. **Jordan PERRIN** est en charge du logiciel métier SIRS V2. Il suit la maintenance, et est l'interlocuteur privilégié des utilisateurs et développeurs du logiciel, notamment en organisant des formations et en portant assistance aux adhérents utilisateurs.
 3. **Florence SALIGNON** est arrivée en octobre 2019 au poste d'assistante de gestion administrative et comptable. Elle a permis, entre autres, à l'association de se mettre à Chorus Pro.

RAPPORT D'ACTIVITE

Perrine BROUST précise qu'il n'est pas possible de passer en revue toutes les actions de France Dignes en 2019, mais que la participation des gestionnaires a été importante, montrant que les actions ont été appréciées.

L'activité de France Dignes s'organise autour de 4 grands axes.

Animation et appui réseau :

France Dignes ne cesse d'enrichir le contenu de son site internet par la publication d'évènements, d'ressources documentaires, d'offres d'emploi, etc. La fréquentation du site a augmenté de près de 80% par rapport à 2018, avec par exemple plus de 1800 documents téléchargés, des forums actifs et la publication d'articles grâce à la prestation éditoriale d'un journaliste. De plus, 4 newsletters ont été adressées aux 434 inscrits.

Journées techniques et formations :

4 journées techniques se sont déroulées au cours de 2019, rassemblant plus de 250 personnes, avec une moyenne de 90% de satisfaction :

- Géotechnique : conduite de projet les 22 et 23 janvier 2019 à Valence
- B.A. BA Dignes : comment mener le PI de la GEMAPI les 28 et 29 mai 2019 à Metz
- Gestion des digues en milieu maritime les 19 et 20 juin 2019 sur l'île de Noirmoutier
- Gestion des digues en milieu torrentiel les 26 et 27 novembre 2019 à Bonneville

France Dignes est également de plus en plus sollicitée pour participer à l'organisation d'évènements partenaires ou pour y intervenir. L'association a ainsi fait partie du comité d'organisation du « Colloque digues 2019 » où elle a aidé à l'organisation logistique aux côtés d'IRSTEA, a tenu un stand sur place et a présenté l'association et le SIRS Dignes lors d'une intervention orale. Nous sommes également intervenus à la journée technique ARRAA sur la GEMAPI, aux ateliers Prévirisq 2019 de l'ANEB, aux journées Techniques inondation du RRGMA ou encore au Groupe Rivières 84.

Enfin, l'association s'investit pour la diffusion des formations et la mise en place de partenariats pour faire bénéficier à ses adhérents de réduction et mieux adapter le contenu aux attentes et besoins des gestionnaires.

SIRS Dignes V2 :

Jordan PERRIN explique que le SIRS est un outil métier, développé par et pour les gestionnaires sur une base créée par le CEMAGREF (INRAE). Son objectif est de répondre aux besoins des gestionnaires pour alléger leurs missions quotidiennes (surveillance, programmation et suivi de travaux, obligation réglementaire, aide à la décision, modélisation...). Il représente plus d'un million d'€ investis (+ salaires), ce qui montre l'intérêt de la gestion de ce logiciel par France Dignes plutôt que de multiplier les investissements et développements isolés. Actuellement, près de 1500km de digues sont gérés sur le SIRS (+15%), soient 17 structures, pour un logiciel en constante évolution afin de répondre aux attentes des gestionnaires et de s'adapter à la réglementation.

Jordan PERRIN organise des formations collectives gratuites pour nos adhérents (initiation et perfectionnement). Il intervient aussi directement dans les collectivités pour des formations personnalisées. L'association assume les maintenances corrective, adaptative et évolutive du logiciel, via un marché de maintenance de Tierce Maintenance Applicative (TMA) sur 2018-2020. Le financement de ces maintenances est issu des cotisations, d'appels à financements et de subventions.

Veille technique et réglementaire :

France Dignes s'est fortement mobilisée lors de l'élaboration des décrets portant sur l'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations (Décret 2019-119 du 21 février 2019, Décret n°2019-895 du 28 août 2019, décret n°2019-896 du 28 août 2019) et de l'arrêté modifiant l'EDD (Arrêté modificatif du 30 septembre 2019). Sollicitée par les services de l'Etat (DGPR), France Dignes a participé à différentes réunions où elle a porté la voix des gestionnaires, que l'association a consulté en sollicitant son comité technique, le Groupe de travail Torrentiel et

les gestionnaires en diffusant des documents commentés comparant les textes en vigueur et les textes projet. Cela a permis une bonne mobilisation des adhérents lors de la consultation publique en mars/avril (20 avis !).

- **Le Groupe de travail TORRENTIEL**

Ce groupe s'est réuni 3 fois en 2019 et avec l'enjeu de remonter la difficulté d'un cadre régalien en tenant pas compte des spécificités des évènements en régime torrentiel.

- **DIDRO (Dignes par Drone)**

Co-commanditaire du projet et chargé de son application concrète.

- **Réalisation de notes et guides**

- **Note sur l'autorisation environnementale** – partenariat FNCCR/France Dignes diffusé en mars 2019, puis présenté via une web conférence Idéal Connaissance.
- **Guide des transferts et conventions** rédigé en partenariat avec Christine NAVARRO, juriste SCE et diffusé en juin 2020.
- **Guide méthodologique de réalisation des retours d'expérience (REX) en matière de prévention des inondations** auquel France Dignes a contribué lors de la rédaction du document par une mission CGEDD.
- **Relecture du Guide stratégique pour la suppression/recul de contraintes latérales** – ARRA²
- **Alimentation de la banque documentaire CCTP et conventions et synthèse**

- **Diffusion et soutien des guides et projets de nos partenaires**

- **Guide IRSTEA** : Analyse de risque appliquée à l'EDD
- **Guide CEREMA** : Aide à la conception du CCTP d'une EDD
- **Visurisque** : « Hiérarchisation des risques et des actions de protection en territoires de montagne »
- **Polder2C's**

L'Association a ainsi poursuivi son travail de relai d'informations et de recueil d'avis auprès de ses adhérents. Elle est un lieu de propositions et de débats contradictoires, permettant de faire valoir les attentes des gestionnaires au niveau national et de peser dans l'élaboration de la réglementation qui s'impose aux digues.

Pour l'élaboration des textes, toutes les propositions n'ont pas été suivies, mais les retours terrain de France Dignes sont très appréciés, qui est reconnu comme étant un acteur incontournable du domaine.

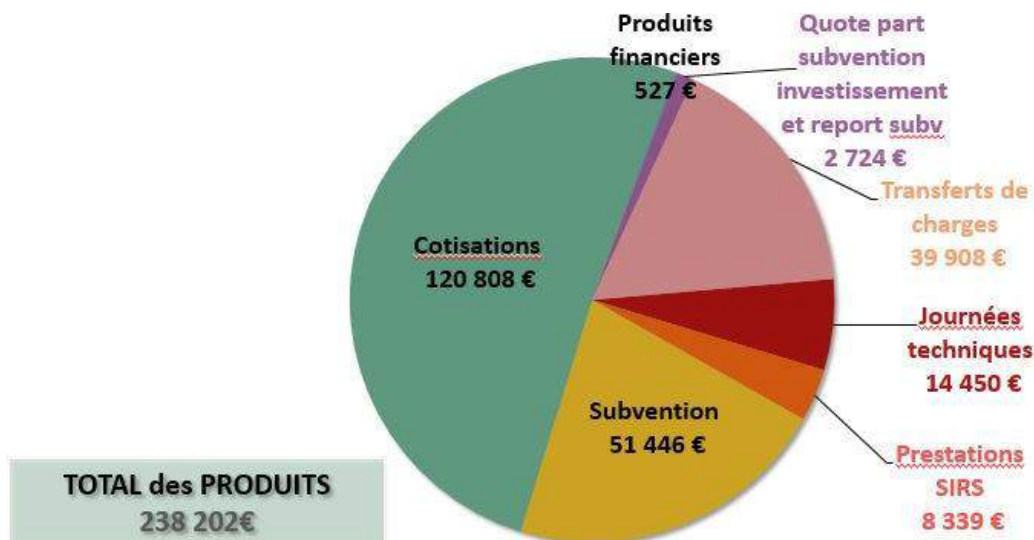
L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à la majorité le rapport moral et le rapport d'activité 2019 : 36 voix pour / 6 abstentions.

⇒ **Délibération 2020/16 : Approbation du rapport moral et du rapport d'activité 2019**

3/ RAPPORT FINANCIER 2019 ET AFFECTATION DU RESULTAT

⇒ Voir [le bilan au 31/12/2019 des comptes annuels 2019 de France Dignes](#), visés par l'expert-comptable

RESSOURCES 2019



Hausse des cotisations : +17% issu de l'augmentation du nombre d'adhérents.

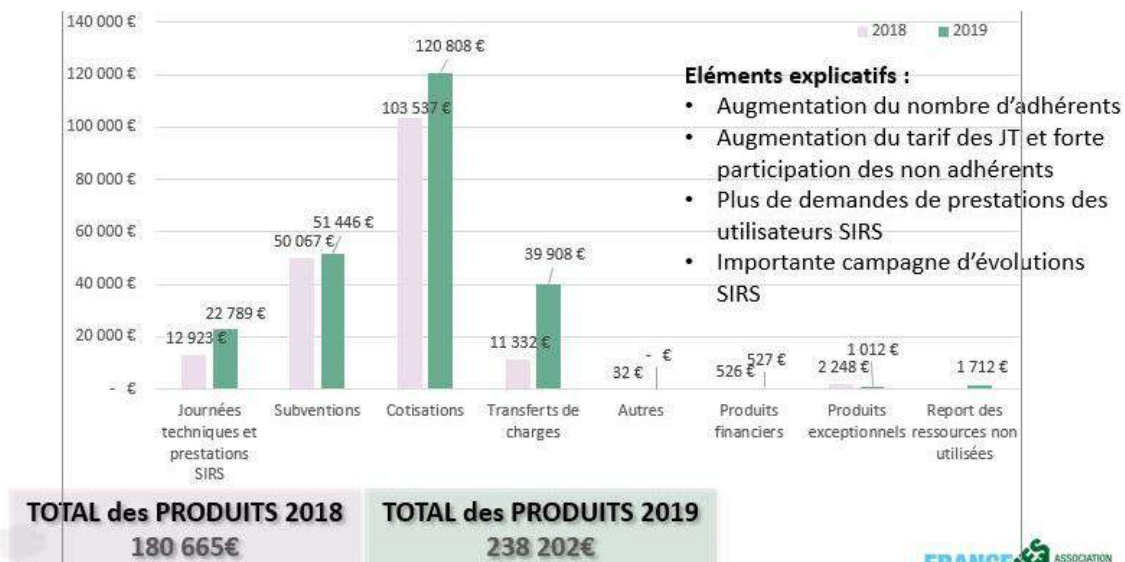
Subventions : stable. La subvention DGPR, plafonnée, représente 21% du budget

Prestations : +76%. Cette augmentation est due à l'augmentation des tarifs des journées techniques auxquelles beaucoup de non adhérents ont participé (gratuité pour les adhérents et payant pour les non adhérents). Par ailleurs, les prestations liées à l'assistance SIRS connaissent une forte demande.

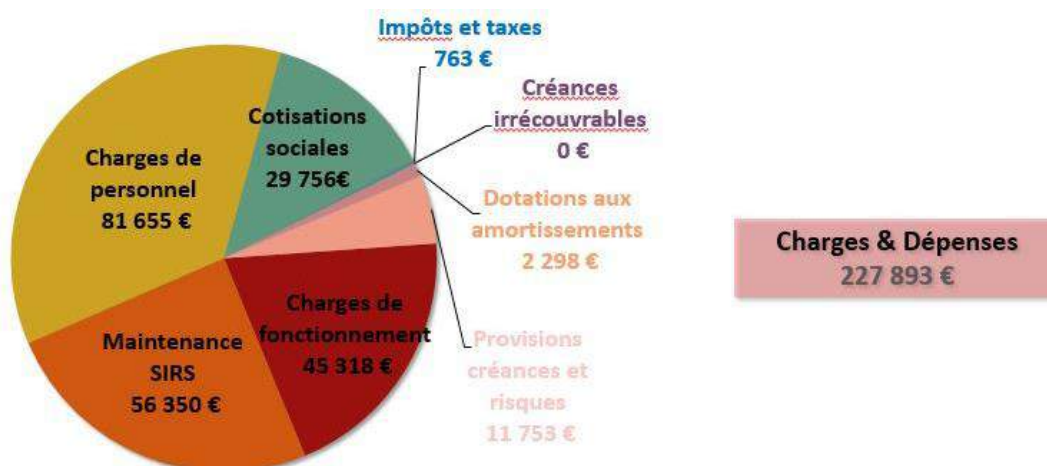
Les transferts de charges : Ce sont les remboursements des frais avancés par France Dignes pour le compte d'autres : notamment maintenance SIRS 2019, des repas des CT, CA et JT, part des salariés sur tickets resto, etc.

Autres produits : Correspondent au livret A et à l'amortissement de la subvention de 50% perçue pour le site internet, amortie au même rythme que le site lui-même.

A cela, s'ajoutent les contributions volontaires : France Dignes bénéficie gratuitement d'une mise à disposition de locaux offert par le SYMBHI, évaluée à 3385€/an.



DEPENSES 2019



Les salaires et charges : La progression de 17% est essentiellement due à la création du poste d'assistante et à la fin du congé de maternité de Perrine BROUST partiellement remplacée ; mais également par l'augmentation des tarifs mutuelle et prévoyance, et des forfaits de remboursement de repas.

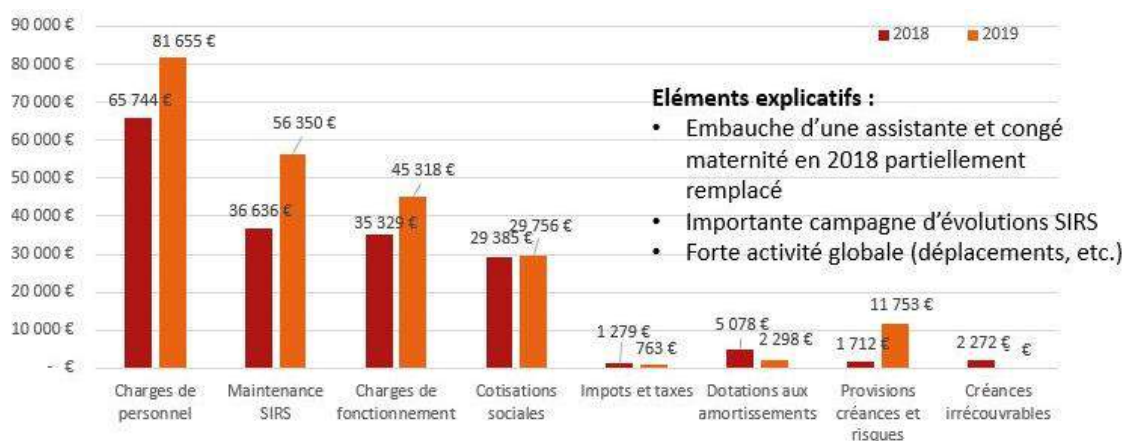
Les charges de fonctionnement : Cela témoigne de l'accroissement du volume global d'activité : 4 journées techniques réalisé, des participants toujours plus nombreux entraînant des frais liés à l'organisation, groupes de travail, frais de mission plus importants pour répondre aux sollicitations des structures partenaires et participer à la veille règlementaire, etc. Il faut également tenir compte de l'achat de 2 ordinateurs.

Maintenances SIRS :

- Adaptative : 9 900€
- Corrective : 21 600€
- Évolutive : 24 850€

Provisions créances et risques : Il s'agit des provisions pour les futures maintenances SIRS et pour les factures impayées.

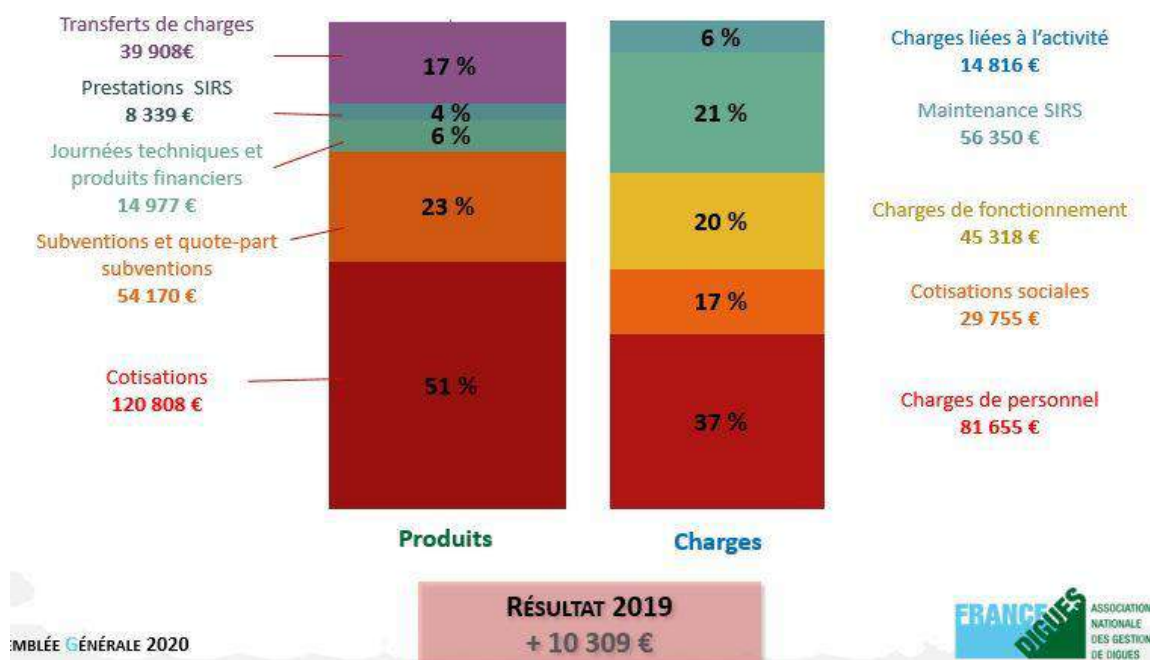
Dotation aux amortissements : Elle correspond aux amortissements du site internet et des ordinateurs.



Charges & Dépenses 2018
177 435 €

Charges & Dépenses 2019
227 893 €

RESULTAT 2019



La clôture du budget 2019 affichait un excédent de 10 309€ contre 3 230€ en 2018 et aucune dette n'est constatée.

Ce bénéfice provient essentiellement de l'accroissement des cotisations, de la réalisation complète du programme d'activité prévu, grâce à un programme bien dimensionné et à l'investissement de l'équipe salariée.

TRESORERIE

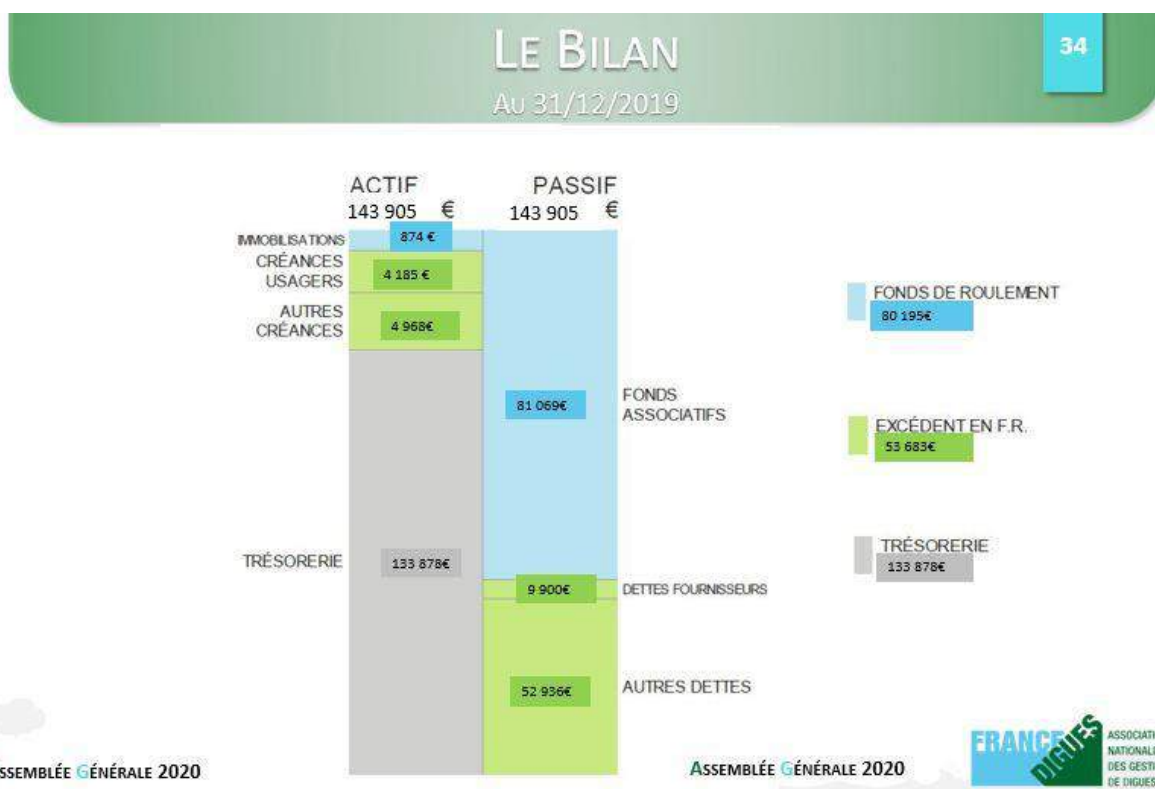
Solde de trésorerie au 31/12/2018	88 577 €
+ mouvements de trésorerie 2019	+ 45 301 €
Trésorerie au 31/12/2019	133 878 €

La trésorerie a sensiblement augmenté en 2019.

Elle permet d'absorber les événements prévisibles comme le décalage d'encaissement ou de décaissement, mais également les événements imprévisibles comme le non versement de subventions (ex 2016-2017).

Après les retraitements des charges non encaissables (amortissements, provisions, fonds dédiés...) et la réintégration des produits non décaissables (reprises d'amortissement de provision, quote-part de subvention...), France Dignes montre une capacité d'auto-financement positive qui est donc rassurante.

BILAN



Le bilan est l'état du patrimoine de l'association au 31/12/2019. Il est proposé d'affecter aux fonds associatifs l'excédent dégagé de 10 309 €.

Une association saine :

Les charges de fonctionnement annuelles s'élèvent à 171 500 €, soit 14 300 €/mois. Les réserves de France digues couvrent ainsi près de 5 mois de fonctionnement, les recommandations étant de pouvoir couvrir au minimum 3 mois.

Fond de roulement : (fonds associatifs – immobilisations)

Les immobilisations sont financées par le fond associatif, et non par des prêts, et ce, grâce aux réserves constituées les années précédentes. C'est une situation saine.

Excédent en fond de roulement :

Cela représente le montant qu'il resterait à payer si demain France Dignes mettait la clef sous la porte. Les dettes sont certes supérieures aux créances, mais cela est compensé par une trésorerie largement suffisante.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à la majorité le rapport financier 2019 : 37 voix pour et 5 abstentions.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à la majorité l'affectation du résultat 2019 : 38 voix pour / 4 abstentions.

⇒ **Délibération 2020/17 : Approbation du rapport financier et de l'affectation du résultat 2019**

4/ RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Perrine BROUST annonce que cette année, seuls 10 sièges sur 12 étaient pourvus au sein du CA, en raison des élections municipales. Elle remercie les administrateurs présents pour leur investissement. Le CA se réunit 3 ou 4 fois par an, c'est un organe moteur important pour l'Association autant pour son poids politique que pour la richesse des échanges apportés. Les élus sont désignés pour 3 ans. 5 mandats sont à pourvoir au sein du CA de France Dignes.

5 CANDIDATURES SONT PARVENUES A FRANCE DIGUES :

Les candidats au Conseil d'Administration se présentent :

- **William AUGUSTE** (CCDSP) déclare être sensibilisé à la problématique des digues et de leur classement compte tenu de son rôle de Conseiller Délégué à l'environnement en charge de la GEMAPI et de la gestion du Rhône. Aujourd'hui à la retraite, **M. AUGUSTE** gérait dans son ancien poste au sein de l'industrie, les risques inondation du Rhône.
- **Williams DUFOUR** (SIAGA - Vice-Président) souhaite en apprendre plus et transmettre son expérience. Cadre chez Orange.
- **Jean-André LEMIRE** (CdC MONTESQUIEU - Vice-Président) retraité d'Orange et ancien maire de sa commune située en PPRI, souhaite à s'investir dans les associations en lien avec la compétence GEMAPI.
- **Pierre RAVIOL** (SYMADREM), adjoint à la mairie d'Arles en charge de l'agriculture, l'hydraulique et des risques majeurs, Président d'un syndicat mixte regroupant des ASA, riziculteur de métier ; se consacre à la gestion des digues du Rhône. M. RAVIOL félicite M. MASSON et le remplace car il lui semble important que le SYMADREM maintienne son investissement au sein de France Dignes.
- **Thierry SCHAAL** (Eurométropole de Strasbourg), Maire et Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI est sensibilisé depuis longtemps à ces problématiques de par son poste au sein du SDEA et de différents syndicats. L'Eurométropole représentent 500000 habitants et est identifiée comme une zone à risque.

Christophe ENGRAND souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, se félicite du passage du CA de 10 à 12 membres et se présente à son tour : Président de France Dignes, Vice-Président du SYMBHI en charge de la gestion des digues de l'Isère, conseiller départemental.

Yves WIGT se présente également : Président du SMAVD et de l'EPTB de la Durance, maire et délégué de la métropole Marseillaise. Vice-président de France Dignes depuis 5 ans auprès de Jean-Luc MASSON qu'il félicite également, M WIGT est ravi que ce dernier reste au sein de France Dignes en qualité de membre associé et précise que France Dignes est une structure solide financièrement ce qui est rassurant pour l'avenir.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à la majorité l'élection de 5 nouveaux membres du Conseil d'Administration :

- William AUGUSTE (CCDSP) : 36 voix
- William DUFOUR (SIAGA) : 36 voix
- Thierry SCHAAL (Eurométropole de Strasbourg) : 35 voix
- Pierre RAVIOL (SYMADREM) : 35 voix
- Jean-André LEMIRE (CdC MONTESQUIEU) : 34 voix

⇒ **Délibération 2020/18 : Approbation du renouvellement de 5 membres du Conseil d'Administration**

5/ PROGRAMME D'ACTION 2020

⇒ Voir [le programme d'actions 2020 de France Dignes](#)

Perrine BROUST précise que le programme a dû s'adapter à la situation sanitaire due au COVID.

ANIMATION DU RESEAU ET COMMUNICATION

France Dignes poursuit le développement de la communication, via plusieurs interventions à travers la France comme à la licence pro MAEP (Université de Lyon) ou lors d'échange à l'EP Loire en septembre et octobre. France Dignes a rebondi sur l'impossibilité de se rassembler en rédigeant et diffusant plusieurs notes et guides (Mémento des élus, Guide de transfert des ouvrages) et en refondant la plaquette de présentation du SIRS. 2 bannières déroulantes présentant France Dignes et le SIRS ont également été réalisées.

Le site internet www.france-dignes.fr continue son évolution, via une meilleure ergonomie, la possibilité de s'inscrire aux flux RSS, la dynamisation du forum et la création d'une page « catalogue formation ». France Dignes maintient une prestation journalistique en proposant 3 à 4 articles par mois, et diffuse régulièrement une newsletter.

JOURNEES TECHNIQUES ET FORMATIONS

Perrine BROUST confirme que 4 journées techniques étaient prévues en 2020 et qu'il a fallu s'adapter à la crise sanitaire due au COVID.

Dignes au jour le jour :

Initialement prévue au printemps, cette journée a eu lieu à Grenoble les 24 et 25 septembre. Elle portait sur la gestion des digues au quotidien comme l'entretien, la surveillance, l'organisation des missions et des équipes et les démarches administratives.

L'ILH :

Le guide international sur les Dignes, traduit en français, sera présenté en proposant des clefs de lecture de ce document de référence afin que les gestionnaires puissent s'approprier son contenu et naviguer facilement dans l'ouvrage. Le CEREMA est partenaire de cette journée qui se tiendra en visio-conférence le 26 novembre 2020.

Eléments stratégiques pour déposer un système d'endiguement :

Cette journée technique aura lieu dans le premier trimestre 2021, probablement en visio-conférence. Comptablement, elle sera rattachée à l'année 2020. Il s'agit de faire un point sur les retours d'expérience de réalisation d'EDD, après les récentes évolutions réglementaires et les choix stratégiques possibles.

Être élu d'une structure gestionnaire de digues :

France Dignes devait proposer une ½ journée d'acculturation pour les nouveaux élus. Pour pallier au fait que cette journée ne se soit pas tenue, France Dignes a réalisé en 2020 une plaquette synthétique qui s'accompagne d'une note détaillée. **Perrine BROUST** suggère que cette 1/2 journée de présentation soit reprogrammée en 2021 en visio-conférence, et si l'Assemblée Générale l'approuve, elle propose de mettre en place un outil qui pourra être dupliqué au sein des structures.

Christophe ENGRAND pense qu'aujourd'hui, si on ne prévoit pas la visio-conférence, il semble difficile de maintenir les événements prévus. La tenue de l'assemblée Générale par exemple n'aurait pas pu avoir lieu à PARIS. Il faudra donc maintenir la visio-conférence pour les mois à venir.

Journées techniques hors France Dignes :

Perrine BROUST annonce que France Dignes n'a pas été autant sollicitée que les années précédentes suite à la crise sanitaire, mais que certains projets sont reportés. C'est le cas du partenariat avec l'ANEB pour l'organisation d'une 2ème journée sur les retours après inondation et de la 4ème conférence européenne sur la gestion des risques d'inondation. France Dignes a pu assister en visio-conférence à la journée organisée par l'EP Loire portant sur les liens entre environnement et préventions inondations.

L'association a également poursuivi le développement de partenariats pour mettre en place des formations adaptées ; le site internet devenant une ressource importante dans ce domaine avec le forum et l'agenda des formations.

SIRS DIGUES V2

William AUGUSTE demande si, pour participer aux formations, il faut créer un compte sur le site ?

Jordan PERRIN explique que pour les journées techniques, il suffit de renseigner le formulaire d'inscription envoyé par mail aux gestionnaires lors du lancement des campagnes d'inscription. L'inscription au site internet en tant qu'adhérent donne notamment accès à la base documentaire et permet d'échanger sur le forum.

Perrine BROUST ajoute que l'on peut également s'inscrire à la newsletter et que les adhérents sont informés par mail de l'organisation des journées techniques. Pour la journée Elus, les élus recevront un mail.

Développement du logiciel :

Jordan PERRIN précise qu'une grosse évolution du SIRS porte sur la mise en place d'un lien entre QGIS (logiciel de SIG) et le SIRS. Au programme également : la sécurisation du serveur via un protocole HTTPS, l'optimisation du module aménagement hydraulique afin de mieux répondre à la nouvelle réglementation, ainsi que la création d'un module d'évaluation des performances des digues, développé par l'INRAE.

La formation :

Jordan PERRIN informe l'assemblée des formations qui ont eu lieu en 2020

- 1 formation d'initiation au logiciel en présentiel en février 2020
- 1 formation de perfectionnement en visio-conférence sur 2 matinées. Les 16 présents ont été satisfaits malgré des échanges plus limités.
- 2 formations spécifiques organisées à Montpellier en janvier et à l'EPTB Meurthe Madon en avril.
- 1 formation prévue pour le SDEA et l'Eurométropole de Strasbourg en novembre.

Développer des services et supports réservés aux adhérents

Mise à jour des documents de formation, création de tutoriels vidéo et évolution de la bibliothèque de requêtes SQL.

Communiquer et promouvoir le SIRS

France Dignes continue de présenter le SIRS à travers la France, au cours de colloques et de visio-conférences.

VEILLE REGLEMENTAIRE

[EDD et digues torrentielles : groupe torrentiel](#)

Le groupe de travail n'a pu se réunir comme l'année dernière mais cette année son objectif est de produire 2 types de documents, sur la base des retours d'expériences :

- EDD adaptée basée sur l'analyse de risques
- Méthodologie adaptée aux petits ouvrages n'ayant pas vocation à être classés. La problématique de ses ouvrages se retrouve souvent dans la gestion du torrentiel et en cela elle rejoint le groupe de travail classe D même si cette notion a disparu.

[Groupe de travail classe D](#)

En lien avec le GT Torrentiel : bon nombre d'ouvrage avec des enjeux faibles ne peuvent être régularisés.

Comment continuer à les entretenir et éviter leur mise en transparence ?

[Diffusion du guide Transferts et Conventions](#)

Le guide a été validé par la DGPR et sera présenté lors de la journée techniques « systèmes d'endiguements ».

[Note explicative des notions techniques et réglementaires liées au Système d'endiguement](#)

En accompagnement de la plaquette destinée aux élus, cette note détaille les notions liées aux SE, permettant aux néo-gestionnaires de s'approprier rapidement cette thématique, dans un contexte de nombreuses évolutions réglementaires.

VEILLE TECHNIQUE

[Mise à jour des listes de CCTP/Conventions](#)

France Dignes met à disposition de ses adhérents un listing de CCTP détaillant les particularités des études, et dont l'objectif principal est de mettre en relation le rédaction d'un marché, et d'autres gestionnaires ayant déjà mené un marché similaire.

Des exemples de CCTP ou de bon de commande sont diffusés, mais France Dignes favorise les échanges afin de mieux prendre en compte les particularités des territoires.

[Fiche technique Modèles hydrauliques](#)

France Dignes a initié un travail sur les modèles hydrauliques, afin de permettre aux gestionnaires de mieux comprendre les modèles hydrauliques pour avoir le recul nécessaire sur les prestations demandées aux bureaux d'études.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve le programme d'actions 2020 : 40 voix pour / 2 abstentions.

⇒ **Délibération 2020/19 : Approbation du programme d'actions 2020**

6/ PRESENTATION DU BUDGET 2020

Perrine BROUST indique le budget a été réajusté du fait de la fin d'année qui approche. La crise sanitaire a engendré des modifications, mais France Dignes a réussi à rebondir et s'est adapté à la crise sanitaire, notamment en maintenant plusieurs journées techniques, en présentiel ou en visio-conférence, et en transformant certaines actions par la production de documents techniques. Seule une journée est reportée sur 2021. France Dignes a ainsi, malgré la situation, rempli sa mission.

Les agents ont toutefois perdu du temps à annuler et reprogrammer les évènements et à organiser le télétravail.

Les partenaires financiers reconnaissent l'effort réalisé pour répondre aux objectifs de l'association et se sont engagés à maintenir la subvention telle qu'accordée en début d'année.

CHARGES	2020 Prévisionnel	2019 réalisé
Salaires et traitements	96 162	81 655
Charges sociales et de personnel	36 954	29 755
Impôts et taxes	455	454
Prestations et achats (maintenance évolutive SIRS, journaliste, matériel et fournitures)	65 468	31 047
Services extérieurs (autres maintenances, site @, locations, assurances, colloques)	45 234	50 438
Autres services (comptables, frais de mission, banque...)	17 311	20 183
Autres charges	300	311
Dotation aux amortissements	1 400	2 298
Engagement à réaliser (subvention attribuée)	0	0
Provisions créances et risques (impayés et maintenance adaptative)	0	11 753
Contributions volontaires	3 385	3 385
TOTAL des CHARGES	266 670€	231 278

Augmentation des Charges

L'augmentation des charges est essentiellement dû à l'embauche de l'assistante de gestion sur l'année même si parallèlement il faut noter la diminution des frais liés aux déplacements. L'autre élément impactant le budget cette année est l'importante campagne d'évolution du logiciel SIRS Dignes (55 640€) financée par le regroupement des contributions 2019 et 2020 et par la subvention FEDER.

PRODUITS	2020 prévisionnel	2019 Réalisé
Prestations (JT, prestations, formations)	14 997	22 789
Subventions	69 570	51 446
Cotisations	125 000	120 808
Produits exceptionnels (quote part des subventions d'investissement virés au résultat)	122	1 012
Fonds dédiés (report de subvention attribuée)	0	1 712
Provisions créances clients et pour risques	11 753	0
Transferts de charges (remboursements tickets resto, repas JT, maintenance SIRS)	41 313	39 908
Autres produits (produits financiers et écarts de règlement)	530	527
Contributions volontaires	3 385	3 385
TOTAL PRODUITS	266 670€	241 587€

Augmentation des Produits

Le nombre d'adhérents continue d'augmenter. Une baisse des recettes est prévue en raison de la réalisation de 3 journées techniques au lieu des 4 prévues, dont 2 en visio-conférence (tarifs adaptés ou gratuité) et une sur le premier semestre 2021. En 2020, le premier versement de la subvention FEDER sera perçu. Le budget prévoit également la reprise des provisions créances et risques 2019.

Perrine BROUST précise que le Fond Associatif correspond aux sommes mises de côté par France Dignes pour rembourser les adhérents en cas de cessation d'activité ou pour combler un déficit. Il s'agit d'une créance que France Dignes détient envers ses adhérents.

Le budget prévisionnel est équilibré. L'association a su s'adapter au contexte sanitaire, mais il n'est pas impossible que les effets de la crise se ressentent davantage sur les adhésions 2021.

Compte tenu de cette situation, et par civisme, France Dignes a très peu eu recours au chômage partiel, n'a pas sollicité d'aides et a demandé à payer ses charges sociales en 2020 sans report.

Christophe ENGRAND abonde et remercie les 3 agents pour s'être adaptés.

Sébastien PATOUILLARD demande si France Dignes a perçu une subvention DGPR de compensation. **Perrine BROUST** répond qu'il ne s'agit pas d'une subvention de compensation mais d'une subvention liée à l'activité. Historiquement la DGPR s'était engagée à soutenir France Dignes pendant 3 ans puis, elle a mis en place une subvention représentant 30 % du budget prévisionnel. A l'avenir, cette dernière ne devrait pas dépasser 50 000 euros / an. Elle pèse donc de moins en moins dans le budget compte tenu du développement de l'activité. C'est ce qui a incité le CA à réviser les tarifs d'adhésions et des journées techniques en 2018 et 2019.

Sébastien PATOUILLARD abonde et pense qu'afin d'être moins dépendant, il est important de trouver d'autres sources de financement comme l'association l'a fait en sollicitant le FEDER.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve le budget prévisionnel 2020 : 40 voix pour et 2 abstentions.

⇒ **Délibération 2020/20 : Approbation de budget prévisionnel 2020**

7/ PROPOSITION D'ADHESION DE M. MASSON COMME MEMBRE ASSOCIE

Jean-Luc MASSON a envoyé sa candidature pour devenir membre associé de France Dignes. Il est l'un des fondateurs de France Dignes et est très apprécié tant pour ses compétences que pour sa sympathie. Il pourrait ainsi continuer à participer à l'Assemblée Générale. **Perrine BROUST** rappelle que les membres associés ne votent pas et ne paient pas de cotisations.

Christophe ENGRAND confirme que France Dignes est ravi que M. MASSON reste car il pourra partager son expérience d'élu de structure gestionnaire de digues.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve l'adhésion de Jean-Luc MASSON comme membre associé : 38 voix pour et 4 abstentions.

⇒ *Délibération 2020/21 : Approbation de l'adhésion de Jean-Luc MASSON comme membre Associé*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATIONS DES STATUTS DE FRANCE DIGUES

⇒ Voir le [projet de modification des statuts](#) de France Dignes

Christophe ENGRAND déclare ouverte l'Assemblée Extraordinaire.

Perrine BROUST explique que les statuts de France Dignes font référence au décret « 2007-1735 du 12 décembre 2007 » devenu obsolète. Il définit notamment les membres actifs comme « des personnes morales de droit public gestionnaires de digues et ouvrages de protection contre les crues et submersions marines », ce qui ne correspond plus au profil des adhérents, suite à la GEMAPI.

Adhérents potentiels :

- Gestionnaires de digues, SE et AH (titulaire de la compétence, ou par transfert, délégation ou convention)
- Gemapiens gestionnaires ou pas (ayant transféré ou délégué leurs compétences)
- Gestionnaires de remblais ou digues anciennement classe D
- Propriétaires de digues, ASA
- Syndicats intervenant dans le cadre d'études ou de la gestion d'ouvrage de protection contre les inondations « pour le compte de » (convention)
- Gestionnaires de barrages et aménagements hydrauliques

Perrine BROUST précise que le Conseil d'Administration maintient l'idée que les adhérents soient uniquement des personnes **morales** de droit public et suggère les modifications suivantes :

Article 4 :

(...) Les membres actifs : ce sont des personnes morales de droit public gestionnaires **ou propriétaires** de digues de tout et ouvrage de protection contre les crues et submersions marines, ~~au sens du décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007~~ **ou contribuant à la gestion de ces ouvrages en proposant leur appui aux gestionnaires compétents**. Seuls les membres actifs ont un droit de vote et peuvent être élus au conseil d'administration. (...)

Le CA propose de ne plus faire référence aux textes règlementaires pour définir le profil des adhérents, afin de ne pas dépendre des évolutions règlementaires et pour simplifier les statuts.

Par ailleurs, afin de pouvoir intégrer les gestionnaires d'anciennes classe D, il ne faut pas conditionner l'adhésion à la compétence GEMAPI, ni se référer à celle-ci, mais plutôt faire référence à « la gestion d'ouvrages de protection contre les crues et submersions marines, et aux syndicats proposant un appui pour cette gestion. »

Article 6 :

La modification de l'article 4 entraîne la nécessité de mise en cohérence de l'article 6 des statuts 'Cotisations'.

La cotisation des membres est annuelle. Son montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire.

Pour les membres actifs hormis l'Etat, le montant de la cotisation est composé d'une part de base et d'une part variable qui est fonction de la longueur gérée de digues et ouvrages de protection contre les crues et submersions marines, ~~au sens du décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007~~. (...)

Article 2 :

L'objet de la modification est de retirer la référence à la création d'un GIP.

~~L'association a, en outre, vocation à être un partenaire et un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics et à œuvrer à la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) des gestionnaires de digues et ouvrages de protection contre les crues et submersions marines, au sens du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007. Ces acteurs professionnels sont ceux visés par le deuxième alinéa de l'article L.562-8-1 du code de l'environnement.~~

Sébastien PATOUILLARD remarque que certains articles non modifiés mentionnent toujours les décrets, une mise en cohérence sera nécessaire. Il rappelle par ailleurs que la référence au GIP avait pour but de sécuriser le financement de l'Etat (il s'agit de faire alors rentrer l'Etat dans la gouvernance de l'association). Si France Dignes peut fonctionner sans subvention alors la mention du GIP n'est plus utile. Il faut cependant que la discussion reste ouverte.

Perrine BROUST confirme qu'il sera nécessaire de modifier à nouveau les statuts pour retirer les références au décret dans les autres articles, c'est bien un oubli de sa part. Concernant le GIP, une réflexion plus large est nécessaire sur les statuts de France Dignes, afin de définir le statut le plus adapté : association, GIP ou autre...

Christophe ENGRAND pense que s'il y a un risque que l'Etat se désengage il faut maintenir la mention portant sur le GIP.

Bertrand JACOPIN ne pense pas que la mention au GIP conditionne l'obtention de la subvention. Le GIP a certains inconvénients et le statut associatif fonctionne bien. Les risques de perdre les subventions sont faibles, la mention au GIP n'est donc pas nécessaire, car France Dignes peut tout de même décider de se transformer en GIP sans que cela soit inscrit dans ses statuts.

Yves WIGT propose que l'on ne mentionne plus le GIP dans les statuts. Le jour où l'association en aura besoin, il sera possible d'y revenir.

Jordan PERRIN précise que la prochaine Assemblée étant prévue en avril 2021, il sera possible de prendre en compte les suggestions d'ici là.

Rémy TOURMENT s'inquiète du fait que les nouvelles propositions permettent à certains gestionnaires, dans des montages particuliers où plusieurs structures interviendraient sur le même système d'endiguement (transfert de compétence par exemple), de ne pas adhérer au titre du linéaire, et donc que les cotisations soient amoindries. En effet, les cotisations ont une part de base (750€) et une part qui est fonction du linéaire.

Perrine BROUST répond qu'ils ne paieront que la part fixe et non la part variable car ils ne gèrent pas le linéaire et que c'est la structure qui gère le linéaire qui adhèrera et s'acquittera de cette part variable. Il n'est en effet pas garanti que cette structure adhère et donc cotise... Elle évoque le cas d'Avignon pour lequel 3 structures adhèrent pour un même système d'endiguement sur lequel ils ont des niveaux d'intervention et de responsabilité différents (Grand Avignon : titulaire de la compétence, Ville d'Avignon : gestionnaire d'une partie de la compétence, et SMAVD : gestionnaire d'une partie de la compétence par délégation) mais une seule cotise sur le linéaire, les autres ne s'acquittent que de la part fixe. Elles pourraient effectivement ne pas adhérer, voire même s'arranger avec la structure adhérente pour récupérer les infos, mais leur adhésion leur donne accès aux avantages adhérents (accès au site, gratuité des journées techniques, formations SIRS, etc.), et leur permet de garder un regard éclairé sur les compétences transférées/délégées et sur ce qui se passe sur leur territoire. Elle rappelle que la vocation de France Dignes est que le maximum de structures adhère pour une bonne mise en réseau des gestionnaires et que le linéaire pris en compte est basé sur un système déclaratif sans vérification systématique : le fonctionnement de France

Dignes est basé sur la confiance, cela fonctionne globalement, mais on n'est pas à l'abri de calculs moins honnêtes.

Rémy TOURMENT évoque la question des structures qui ne gèreraient que des barrages écrêteurs de crue et pas de digues, il y a-t-il une part variable pour ces adhérents ?

Perrine BROUST répond que pour l'instant, il y a très peu de gestionnaires n'ayant que des aménagements hydrauliques, et que l'offre de France Dignes est en train de se structurer pour répondre à leurs besoins (par exemple en faisant évoluer le SIRS). Elle confirme qu'il faudra, dans l'avenir proche, réviser les statuts pour qu'ils contribuent d'avantage au fonctionnement de l'association, mais estime que pour l'instant ce sont des cas isolés qui nous permettront de calibrer notre offre. Pour l'instant, les statuts précisent que la part variable dépend de '*la longueur gérée de digues et ouvrages de protection contre les crues et submersions marines*'. Elle propose que le compte-rendu mentionne cette nécessité à court terme de mener une réflexion sur l'article 6 des cotisations.

Perrine BROUST propose de maintenir les modifications telles que prévues et d'y revenir plus tard. Les modifications concernant les membres actifs sont importantes car bloquantes pour certains adhérents historiques suite à la GEMAPI. Il n'est par contre pas possible aujourd'hui de proposer une nouvelle formulation et/ou des modifications, car certains élus ont voté par anticipation. Ainsi, les élus ont 2 options :

1. Approuver les statuts tels que rédigés, sachant qu'une harmonisation sera nécessaire concernant les références aux textes, et confiant la tâche au CA de retravailler sur l'article 6 pour éviter les risques d'abus et intégrer les structures gestionnaires d'Aménagements Hydrauliques dans la part variable du tarif d'adhésion
2. Refuser les statuts tels que rédigés pour une évolution reportée à la prochaine AG

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve les modifications des statuts telles que prévues : 38 voix pour 1 voix contre et 3 abstentions.

⇒ *Délibération 2020/22 : Approbation des modifications de statuts de France Dignes*

Perrine BROUST propose un temps d'échange et invite les membres de l'Assemblée à finaliser leurs votes via l'outil en ligne BALOTILO, outil permettant de garantir un vote sécurisé et secret à distance. Elle présente ensuite les résultats des votes.

Le Président Christophe ENGRAND remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs contributions aux échanges. L'ensemble des délibérations a été approuvé, il remercie pour cela les élus, ainsi que les trois salariés pour leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

En visio-conférence, le 3 novembre 2020

Le Président de séance
Christophe ENGRAND



La secrétaire de séance
Florence SALIGNON



France Dignes
Association n°14 des gestionnaires de digues
2 chemin des Marronniers
38 100 GRENOBLE
tel : 04 76 48 81 05

